

Association Nle Pour la Défense des Biens Patrimoniaux Français en Tunisie (ADEPT)
Site www.adept-tunisie.com E-mail « gilbert.orrand@orange.fr »
110, Route de l'Etang la Ville 78750 Mareil Marly Tél.& Fax 01 39 58 69 24

NOTE Pour les adhérents.

Comportement et questions de nos adhérents, nouveaux et anciens, prouvent une méconnaissance générale sur l'origine de notre association et une certaine incompréhension des actions entreprises et proposées.

Voici quelques informations sommaires à ce sujet.

*

En 1984-89, F. MITTERRAND signe un accord inique sur nos biens immobiliers, qui nous impose, entre autres, d'accepter ou de refuser dans les 9 mois une OPA tunisienne dix fois inférieure aux prix du marché. Jusques là, aucune association ne s'était souciée de nos propriétés si bien que l'Etat régnait en maître et acceptait toutes les décisions prises par la Tunisie. Les associations ne se soucièrent pas de cet accord ou conseillèrent d'accepter l'OPA.

En conséquence, les propriétaires résidant en Tunisie décidèrent de prendre en main la défense de leurs biens patrimoniaux. La croissance de l'ADEPT fut très rapide puisque nous totalisions plus de 1 200 cotisants en moins d'un an. Mais les hauts fonctionnaires qui avaient refusé d'assumer la présidence, m'ont assigné en justice dès que la grande presse se préoccupa de notre sort.

D'aucuns ont vu dans cette dissidence une intervention des pouvoirs publics, par l'intermédiaire de ses hauts fonctionnaires en retraite, membres de l'ADEPT, visant à faire disparaître l'ADEPT qui soulevait brutalement un contentieux dont plus personne ne se préoccupait. La preuve en est qu'après avoir été déboutés par les tribunaux, ces Messieurs ont vendu leurs biens alors que l'autorisation de vente ne nous fut accordée de haute lutte qu'en 1998.

Ne comprenant rien à ce conflit interne, les adhérents nous quittèrent en grand nombre, sauf quelques uns qui nous permirent de remonter la pente de la façon suivante suivante.

*

Au plan national, nous avons effectué maintes démarches auprès de la présidence de la république, des Affaires étrangères, de la MIR, de nos Ambassadeurs en Tunisie, du Conseil Economique et Social, du Président Sarkozy à qui nous avons rappelé ses promesses électorales, etc.....

Il résulta de ces interventions, faites avant et après notre création : une augmentation annuelle de 5% des loyers diminués arbitrairement de 10% dans une inflation galopante puis bloqués à ce niveau pendant 20 ans ; l'autorisation de transférer en France ou en Tunisie nos revenus sur loyers, de vendre librement nos biens ; la réduction à 1 ou 2 ans du droit de priorité de nos locataires sur nos ventes, etc...

Désormais, les organismes gouvernementaux évoquent sans relâche l'apurement définitif de notre contentieux par l'accord **SECRET** signé par J. CHIRAC en 2003. Nous vous avons donc proposé une stratégie collective de harcèlement pour tenter, d'ici régionales et présidentielles, de convaincre le Président de la persistance de notre contentieux soit parce que, selon son habitude, la Tunisie n'applique pas l'accord 2003, soit par suite d'une entente tacite entre les deux parties de régler cette affaire à nos dépens.

Mais ce harcèlement n'a convaincu qu'une minorité d'entre vous alors qu'il exige de tous une participation active et de longue durée.

*

Au niveau international, nos interventions auprès du Ministre Directeur du Cabinet du Président de la République Tunisienne, et du Ministre tunisien des Domaines de l'Etat sont demeurées sans résultat.

En 1995, nous avons saisi la « Commission Européenne des Droits de l'Homme » d'une requête contre la France. Mais cet Organisme a estimé que c'était la Tunisie, et non pas la France, qui est responsable de notre spoliation, en raison de l'application unilatérale de ses lois nationales en violation des accords signés.

Cette décision de 1996, eut pour conséquence la signature de l'accord de 1997 sur la « protection et l'encouragement des investissements » ; nos revendications étaient ainsi satisfaites mais, une fois de plus, la France accepta que la Tunisie signe cet accord et refuse ensuite de l'appliquer.

Lois d'exception humiliantes, xénophobes et racistes perdurent donc, ainsi que nationalisations et expropriations gratuites et arbitraires, malgré 8 accords inappliqués par la Tunisie en violation de l'art.32 de sa propre constitution, et en dépit du droit de réciprocité que, selon notre constitution et notre code civil, la Tunisie aurait du au moins nous accorder préalablement à la concession par la France de tous nos droits aux tunisiens résidant sur notre Territoire.

C'est pourquoi, en 2009, j'ai saisi le CIRDI de WASHINGTON d'une requête contre la Tunisie (Cf Note du 23/12/09, postale et sur internet).

Ce Organisme nous a répondu que nous devons d'abord obtenir le consentement de la Tunisie et verser une importante avance.

Cette réponse négative a été un soulagement pour ceux qui désapprouvaient mon initiative, pourtant sans engagement de notre part.

Nous avons donc proposé de poursuivre une stratégie de harcèlement, avec la conviction que les absents ont toujours tort et que le seul moyen de ne pas être oublié est de se manifester massivement le plus souvent possible.

Néanmoins, cette proposition n'a également pas soulevé l'enthousiasme.

C O N C L U S I O N

Après avoir contacté pendant 20 ans la plupart des autorités nationales et internationales chargées des rapatriés j'en ai déduit, sans le moindre doute, que toute décision en la matière appartient à notre Président de la République, et à lui seul. Instances internationales, ministres, hauts fonctionnaires, ambassadeurs concernés, etc.... n'étant que des interfaces qui exécutent les ordres de l'Elysée.

Or, une certaine évolution se manifeste à l'approche des prochaines élections régionales et présidentielles. Le Chef de cabinet de la Présidence m'a en effet répondu pour la première fois que le Président remplirait ses engagements au cours de son mandat, en ajoutant le bémol traditionnel sur notre contentieux apuré par J. Chirac depuis 2003.

A présent, il apparaît que cette déclaration a été suivie des faits suivants :

- Notre Ambassadeur à Tunis ne me recevait plus depuis 2004. En 2008 et 2009 il m'a proposé une audience par internet, alors que j'avais quitté Tunis.

- Pierre MENAT, nouvel Ambassadeur a donné une conférence de presse particulièrement élogieuse pour la Tunisie, dès sa prise de fonction. En outre, il a invité les journalistes locaux à un repas « succulent » selon les invités. S'agi-t-il d'un prélude à de négociations en notre faveur ?

- 5 Décembre 2009 : Allocution de M. Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. Il rend hommage aux "morts pour la France", civils et militaires, pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Pour la première fois depuis 1962, civils et harkis massacrés sont explicitement cités, mais il n'a pas parlé des rapatriés dont il est en charge

- Enfin, le Président suscite une polémique sur l'identité nationale.

Bien qu'anodins, ces faits prouvent que le moment semble venu de se manifester intensément, sinon, il appartiendra à l'AGO de proposer un plan d'action et d'élire une équipe susceptible de le mettre en œuvre avec succès.

Dans cette attente, je me joins à notre Secrétaire Générale qui, par ailleurs vous souhaite un joyeux Noël en famille, et une excellente année 2010.

Mareil Marly le 14/12/ 2009
Gilbert ORRAND, Président de l'ADEPT